

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1799**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

TP : Titre professionnel Dessinateur (trice) en construction métallique

Nouvel intitulé : Dessinateur d'ouvrages de métallerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254n Dessin en chaudronnerie, en structures métalliques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) dessinateur(trice) en construction métallique réalise des plans de bâtiments et d'ouvrages à structure métallique, généralement à l'aide de logiciels spécifiques, et parfois à la planche à dessin. Il (elle) travaille à partir de croquis et des directives du responsable de projet. Il (elle) effectue des mises au net de plans et complète le travail du projeteur en réalisant des éléments du dossier de production. Il (elle) calcule les assemblages simples, dessine le plan de fabrication de chaque élément, et répartit les éléments de couverture et de bardage. Enfin, il (elle) établit la nomenclature des matériaux utilisés. Le (la) dessinateur(trice) en construction métallique exerce en bureaux d'études d'entreprises, en bureaux d'études indépendants agissant pour plusieurs entreprises, ou au sein de cabinets d'ingénierie du bâtiment et des travaux publics. En fonction de la taille du projet, il (elle) peut travailler seul(e) ou en équipe, sous la responsabilité d'un chef de projet. L'emploi est principalement sédentaire. Du fait de l'informatisation du dessin, la station debout n'est plus prépondérante.

1. METTRE EN FORME DES PLANS DE CONSTRUCTION METALLIQUE A LA PLANCHE ET EN DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR

Dessiner des détails techniques de construction métallique en utilisant des logiciels de dessin et à la planche à dessin.

Transposer des croquis ou schémas en plans de construction métallique, en utilisant des logiciels de dessin et à la planche à dessin.

2. REALISER DES PLANS D'EXECUTION DE CONSTRUCTION METALLIQUE

Reporter sur des plans des produits de l'enveloppe du bâtiment industriel et des ouvrages de métallerie-serrurerie.

Réaliser des calculs simples d'attaches et d'ossatures secondaires de construction métallique.

Dessiner des détails d'exécution de construction métallique à partir de notes de calculs simples, à la planche à dessin et/ou avec des logiciels de dessin.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bureaux d'études d'entreprises ou indépendants intervenant dans le domaine de la construction métallique.

Dessinateur d'exécution en construction métallique.

Dessinateur en charpente métallique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles L.335-5 et suivants et R.338-1 et suivants du code de l'éducation.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13/05/2004 paru au JO du 29/05/2004 Arrêté du 07/04/2009 paru au JO du 17/04/2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi et Centres AFPA

Historique de la certification :

Dessinateur en constructions métalliques

Certification suivante : Dessinateur d'ouvrages de métallerie